



Quand Ford et Volkswagen livraient leurs ouvriers syndicalistes aux tortionnaires des dictatures

Par [Rachel Knaebel](#)

Mondialisation.ca, 10 janvier 2018

[L'observatoire des multinationales](#) 8 janvier 2017

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Droits humains et État policier](#), [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#), [Transnationales](#)

Fin décembre, un procès inédit a débuté en Argentine : d'anciens cadres de la multinationale automobile Ford sont jugés pour leur complicité avec l'appareil répressif de la dictature militaire argentine (1976-1983), durant laquelle 30 000 personnes ont disparu et 15 000 ont été exécutées.

D'anciens dirigeants de la filiale argentine de Ford de l'époque sont soupçonnés d'avoir facilité la séquestration et la torture de 24 ouvriers d'une des usines Ford du pays. « *Trois délégués syndicaux n'ont jamais été retrouvés*, [précise](#) le journal *Le Monde*.

Quelques jours avant le début du procès argentin, au Brésil, le constructeur automobile allemand Volkswagen présentait les résultats d'une recherche sur sa collaboration avec l'appareil répressif de la dictature militaire brésilienne cette fois (1964-1985), avec ses 20 000 personnes torturées et quelques centaines de morts et « disparus ». Des témoignages recueillis dans le cadre de la Commission vérité sur les crimes de la dictature brésilienne ont révélé que des ouvriers de Volkswagen avaient été arrêtés, frappés et séquestrés sur leur lieu de travail avant d'être envoyés dans des centres de tortures et en prison.

Dénoncer les syndicalistes au nom du progrès

Des responsables de Volkswagen transmettaient aux organes de répression du régime des rapports sur ses ouvriers syndicalistes (voir [ici](#) et [là](#)). C'est suite à ces accusations que l'entreprise a initié cette recherche historique, confiée à un historien indépendant. L'auteur de l'[étude](#) est finalement arrivé à la conclusion qu'« *une collaboration a eu lieu entre certains vigiles de Volkswagen do Brasil et la police politique, du Dops, du régime militaire* ». Mais qu'« *il n'y avait pas de preuve claire que cette collaboration se basait sur une action institutionnelle du côté de l'entreprise* ».

Dans les années 1960, la filiale brésilienne de Volkswagen est la plus grande appartenant au constructeur hors de l'Allemagne, et la cinquième plus grande entreprises brésilienne. L'historien Christopher Kopper souligne d'une part que le directeur de Volkswagen Brésil de l'époque, Friedrich Schultz-Wenk (émigré allemand arrivé au Brésil en 1949), « *n'a pas du tout été effrayé par le putsch de 1964* ». « *Il y a réagi au contraire de manière très positive, euphorique* », écrit-il. « *Schultz-Wenk saluait l'emprisonnement des leaders syndicaux et des sympathisants de fait ou supposés des communistes* », ajoute l'étude.

« En 1972 j'ai été emprisonné au sein du site de Volkswagen. »

Celui qui lui a succédé à la tête de la filiale brésilienne de Volkswagen en 1972, Werner P. Schmidt, est même cité, en 1973, dans un article du journal allemand *Süddeutsche Zeitung*. Il y assure que la « fermeté » du régime était nécessaire au progrès : « *“Bien sûr”, dit l'homme entre deux gorgées de jus de tomate, “la police et les militaires torturent les prisonniers pour obtenir des informations importantes, bien sûr on ne fait même plus de procès aux subversifs politiques, on les tue immédiatement, mais une information objective doit ajouter à cela que sans fermeté, on irait pas de l'avant. Et on va de l'avant”.* » (Voir la citation complète [ici](#)).

L'étude détaille plusieurs exemples concrets de collaboration entre Volkswagen et l'appareil répressif. « *Le premier travailleur de Volkswagen emprisonné a été arrêté le 29 juin 1972. Le même jour, la police arrêta l'ouvrier Lucio Bellentani. Le 2 août, l'ouvrier Antonino Torino, le 8 août le fraiseur Geraldo Castro del Pozzo, le contremaître Heinrich Plagge et la secrétaire Annemarie Buschel* », énumère l'étude. « *En 1972 j'ai été emprisonné au sein du site de Volkswagen, avait témoigné Lúcio Bellentani en 2012 devant la commission de la vérité de São Paulo. J'étais au travail et deux individus avec des pistolets automatiques sont venus, me les ont collés dans le dos et m'ont posé des menottes. Il était environ 23 heures. Dès que je me suis retrouvé dans le local de sécurité de Volkswagen, la torture a commencé. J'ai reçu tout de suite des coups. Ils voulaient savoir s'il y avait d'autres membres du parti (communiste) chez Volkswagen.* »

Impunité

Le même jour, l'ouvrier est envoyé dans un centre de torture du Dops. S'ensuivent « *deux heures de coups* ». L'homme a ensuite passé six mois dans ce centre de la police politique, a attendu un an un procès, puis a été libéré, faute d'éléments contre lui. « *Le témoignage de Lucio Bellentani accable le vigile de Volkswagen, conclut l'historien. Il aurait pu empêcher les mauvais traitements dans les locaux de Volkswagen.* » Le chercheur précise aussi : « *Quand le chef de la sécurité de Volkswagen, Ademar Rudge a informé le chef du personnel, le chef de la production, et le directeur, le 9 septembre 1974, du déroulement d'une assemblée syndicale et de la participation de travailleurs de Volkswagen, une copie de ce rapport a manifestement été envoyée, comme de routine, à la police politique* ».

Il est toutefois peu probable qu'un procès ait jamais lieu contre d'anciens responsables de Volkswagen au Brésil, comme c'est le cas actuellement à l'encontre de ceux de Ford en Argentine. La loi d'amnistie brésilienne de 1979 a permis d'un côté l'amnistie des exilés et prisonniers politiques, mais empêche toute poursuite judiciaire à l'encontre des responsables de la répression durant la dictature militaire.

Rachel Knaebel

La source originale de cet article est [L'observatoire des multinationales](#)
Copyright © [Rachel Knaebel](#), [L'observatoire des multinationales](#), 2018

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca